

**BOIS-LE-ROI**



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Exercice 2021

# SOMMAIRE

1. Cadre légal du débat d'orientations budgétaires
  - 1.1. Ce que dit le CGCT
  - 1.2. Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022
2. Calendrier budgétaire
3. Contexte budgétaire
  - 3.1. Éléments macro-économiques
  - 3.2. Loi de Finances pour 2021
4. Analyse rétrospective
  - 4.1. Structure et évolution du budget en fonctionnement
  - 4.2. Évolution des effectifs
  - 4.3. Soldes intermédiaires de gestion
  - 4.4. Structure et évolution du budget en investissement
  - 4.5. Structure de la dette
5. Point COVID
6. Analyse prospective
  - 6.1. Fiscalité
  - 6.2. Participations et subventions
7. Orientations budgétaires 2021

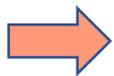
# 1. CADRE LÉGAL DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

## Ce que dit le Code Général des Collectivités Territoriales

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT), est ainsi modifié :

« *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un **rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés** ainsi que sur **la structure et la gestion de la dette**. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. **Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.** »*



*Autrement dit :*

Ce débat préalable au vote du budget primitif participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière en exposant les contraintes internes et externes de la collectivité.

Une délibération prend acte de la tenue du débat sans avoir de caractère décisionnel. Le rapport d'orientations est transmis à l'EPCI de rattachement dans les 15 jours suivant son examen et mis à la disposition du public.

# 1. CADRE LÉGAL DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

## La loi de programmation des finances publiques 2018/2020 (LPFL)

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 instaure un dispositif d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

L'article 13 de la loi précitée dispose ainsi :

- ❖ Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.
- ❖ À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
  - ✓ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
  - ✓ L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

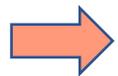
Le texte fixe également le montant maximum annuel des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sur la période de programmation et l'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL).

La loi prévoit un plan de réforme de l'État, « Action publique 2022 », dans lequel s'inscrit d'ores et déjà la commune en partenariat avec la Trésorerie de Fontainebleau-Avon avec la souscription à PayFip (offre de paiement en ligne) et le passage en avis de sommes à payer (ASAP).

## 2. CALENDRIER BUDGÉTAIRE

Le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le budget est, en principe, voté avant que l'exercice ne démarre, soit avant le 1er janvier. Par dérogation, il peut être voté ultérieurement et au plus tard le 15 avril. Cette dernière disposition est notamment issue de la date de transmission des dotations qui fiabilise les produits à recevoir.



*Calendrier prévisionnel*

Date/période	Étape budgétaire
17/12/2020	Débat d'orientations budgétaires
31/12/2020	Clôture de l'exercice budgétaire 2020 / date limite d'approbation des DM 2020
Avant le 17/02/2021	Vote du budget primitif 2021
Avant le 30/06/2021	Date limite de vote du Compte administratif 2020
31/12/2021	Clôture de l'exercice budgétaire 2021

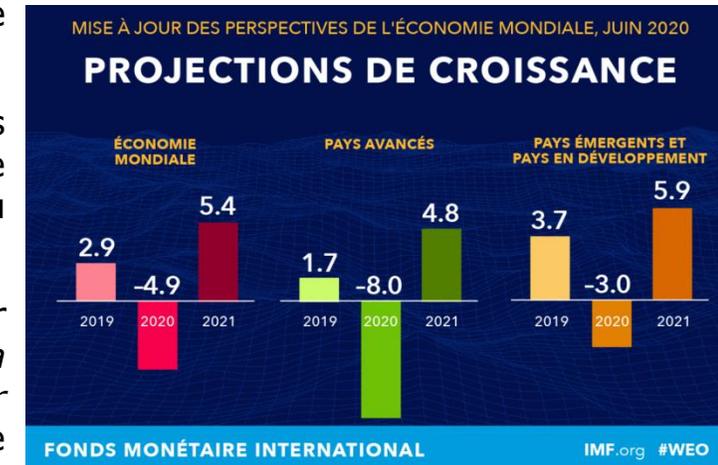
# 3. CONTEXTE BUDGÉTAIRE

## Éléments macro-économiques

Si le projet de Loi de Finances pour 2021 s'inscrit dans la Programmation des Finances Publiques 2018-2022, il tient également compte de données de contexte international, européen et national.

### Sur le plan international

- ❖ Le coronavirus le plus récemment découvert (COVID-19) est à l'origine de la pandémie qui frappe le monde depuis la fin de l'année 2019 avec des répercussions sur la santé physique et psychique des individus et des systèmes de soins, sur les entreprises et les commerces quels que soient leur taille et leur domaine d'activité et plonge l'économie mondiale dans une récession record.
- ❖ Dans ce contexte, le Fonds Monétaire Internationale (FMI) a livré en octobre ses prévisions pour 2021. En 2021, la croissance mondiale devrait atteindre 5,4 %. Globalement, le PIB de 2021 devrait donc se retrouver quelque 6,5 points de pourcentage au-dessous du niveau envisagé par les projections établies en janvier 2020, avant la pandémie de COVID-19.
- ❖ Ces prévisions s'accompagnent toutefois d'un degré d'incertitude élevé car elles se basent sur des facteurs de santé publique et économiques qui peuvent vite être bouleversés. *"Si la résurgence de la pandémie persiste, cela pourrait abaisser nos prévisions, en particulier pour l'année prochaine"*, souligne Gian Maria Milesi-Ferretti, directeur adjoint du département de recherche du FMI.
- ❖ À moyen terme, il n'y a donc pas de quoi se réjouir. Par ailleurs, après le rebond de 2021, la croissance mondiale devrait progressivement ralentir à environ 3,5 %.
- ❖ Sans compter que l'impact négatif sur les ménages à bas revenus est particulièrement sévère, et pourrait compromettre les progrès considérables qui ont été accomplis en matière de réduction de l'extrême pauvreté dans le monde depuis les années 90.



Source FMI - 6

Accusé de réception en préfecture  
077-217700376-20201217-DELIB\_20-80-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

# 3. CONTEXTE BUDGÉTAIRE

## Éléments macro-économiques

### Sur le plan européen / Zone euro

- ❖ Avec une croissance estimée à 5,2 % en 2021, la zone euro – France et Espagne en tête – s'en sortirait mieux que les États-Unis ou le Japon, alors que la récession enregistrée par les Européens cette année a été plus importante. À noter aussi que la Chine retrouverait une croissance de plus de 8 % en 2021, sans même passer par la case récession sur l'ensemble de l'année 2020.

### Au niveau national

- ❖ En 2020, après un confinement plus long que certains de ses voisins européens, le PIB de la France a dégringolé de 13,8 % au deuxième trimestre 2020 après - 5,9 % entre janvier et mars. Le pire trimestre jamais consigné depuis l'après-guerre par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) était jusque-là le printemps 1968, plombé par la grève générale du mois de mai. À noter, qu'au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, les résultats de l'INSEE indiquent une hausse du PIB de + 18,2 % qui devrait à nouveau être ralenti en raison du reconfinement.
- ❖ Pour soutenir les acteurs économiques et leur permettre de faire face, de nombreuses mesures ont été mises en place (fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, rééchelonnement des crédits bancaires, dispositif de chômage partiel, pénalités de retard non appliquées en matière de marchés publics....).
- ❖ En parallèle, le confinement et l'arrêt partiel de l'activité économique ont entraîné une forte baisse de la consommation des ménages en favorisant l'augmentation de l'épargne de ces derniers.

### Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	PROJECTIONS		
	2019	2020	2021
<b>Production mondiale</b>	<b>2,9</b>	<b>-4,9</b>	<b>5,4</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,7</b>	<b>-8,0</b>	<b>4,8</b>
États-Unis	2,3	-8,0	4,5
Zone euro	1,3	-10,2	6,0
Allemagne	0,6	-7,8	5,4
France	1,5	-12,5	7,3
Italie	0,3	-12,8	6,3
Espagne	2,0	-12,8	6,3
Japon	0,7	-5,8	2,4
Royaume-Uni	1,4	-10,2	6,3
Canada	1,7	-8,4	4,9
Autres pays avancés	1,7	-4,8	4,2
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>3,7</b>	<b>-3,0</b>	<b>5,9</b>
<b>Pays émergents et pays en développement d'Asie</b>	<b>5,5</b>	<b>-0,8</b>	<b>7,4</b>
Chine	6,1	1,0	8,2
Inde	4,2	-4,5	6,0
ASEAN-5	4,9	-2,0	6,2
<b>Pays émergents et pays en développement d'Europe</b>	<b>2,1</b>	<b>-5,8</b>	<b>4,3</b>
Russie	1,3	-6,6	4,1
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>0,1</b>	<b>-9,4</b>	<b>3,7</b>
Brésil	1,1	-9,1	3,6
Mexique	-0,3	-10,5	3,3
<b>Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>1,0</b>	<b>-4,7</b>	<b>3,3</b>
Arabie saoudite	0,3	-6,8	3,1
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>3,1</b>	<b>-3,2</b>	<b>3,4</b>
Nigéria	2,2	-5,4	2,6
Afrique du Sud	0,2	-8,0	3,5
<b>Pays en développement à faible revenu</b>	<b>5,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>5,2</b>

Source : FMI, Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, juin 2020

Note : Pour l'Inde, les données de l'exercice 2020/21 débutent en la base de l'année civile.

Accusé de réception en préfecture  
077-217700376-20201217-DELIB-20-80-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

# 3. CONTEXTE BUDGÉTAIRE

## Projet Loi de Finances (PLF) 2021

Le débat d'orientations budgétaires de la commune de Bois-le-Roi ayant été avancé au mois de décembre 2020, le Projet de Loi de Finances 2021 est actuellement en cours d'examen au Sénat. Ce dernier a été adopté par l'Assemblée Nationale le mardi 17 novembre 2020.

Dans le cadre de la première navette parlementaire, il ressort les éléments suivants :

### Objectifs

- ❖ Il s'agit d'un budget de relance suite aux conséquences de l'épidémie de COVID-19. Un plan de relance de 100 milliards d'euros sur 2 ans est prévu incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, sur la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.
- ❖ Ce plan poursuit trois grands objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles. Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire ; une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions. Des préfets de la relance seront créés à cette occasion mais impossible à l'heure actuelle de savoir combien et dans quels départements.

### Dotations

- ❖ La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable en 2021 par rapport à 2020, avec 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements soit 26,8 Md€ au total. Au sein de la DGF, les dotations de péréquation attribuées aux collectivités disposant des ressources les plus faibles ou des charges les plus élevées continueront de progresser, par redéploiement depuis les parts forfaitaires ou de compensation.

# 3. CONTEXTE BUDGÉTAIRE

## Projet Loi de Finances (PLF) 2021

### Concours financiers

- ❖ En 2021, l'État prévoit une augmentation de son concours aux collectivités locales pour soutenir l'investissement. Les concours financiers aux collectivités territoriales s'élèveront à 50,3 Md€ (en crédits de paiement) en 2021 contre 49,1 Md€ en loi de finances pour 2020.
- ❖ Hors mesures de relance, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables par rapport à l'année dernière – avec près de 2 Md€.

### Fiscalité

Les impôts de production, c'est-à-dire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats, baisseront de 10 Md€ en 2021. Cette mesure correspond à la suppression de la part de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) affectée aux régions, ainsi qu'à la réduction de moitié des impôts fonciers acquittés sur les locaux industriels.

- ❖ Les communes et intercommunalités bénéficieront à compter de 2021 d'un nouveau prélèvement sur les recettes (PSR) de l'État compensant l'intégralité de la perte de fiscalité liée à l'abaissement de la fiscalité sur les locaux industriels, pour 3,3 Md€. Le produit de ce PSR évoluera chaque année en fonction des bases imposables localement.
- ❖ Les effets de la suppression de la taxe d'habitation sur les indicateurs de calcul des dotations de péréquation seront neutralisés. Nous restons dans l'attente du PLF 2021.

Rappel : l'adoption définitive du projet de loi de finances devra intervenir au plus tard le vendredi 18 décembre, date qui correspond à l'échéance du délai constitutionnel de 70 jours qui court à compter du lendemain de la transmission de la lettre récapitulative des annexes.

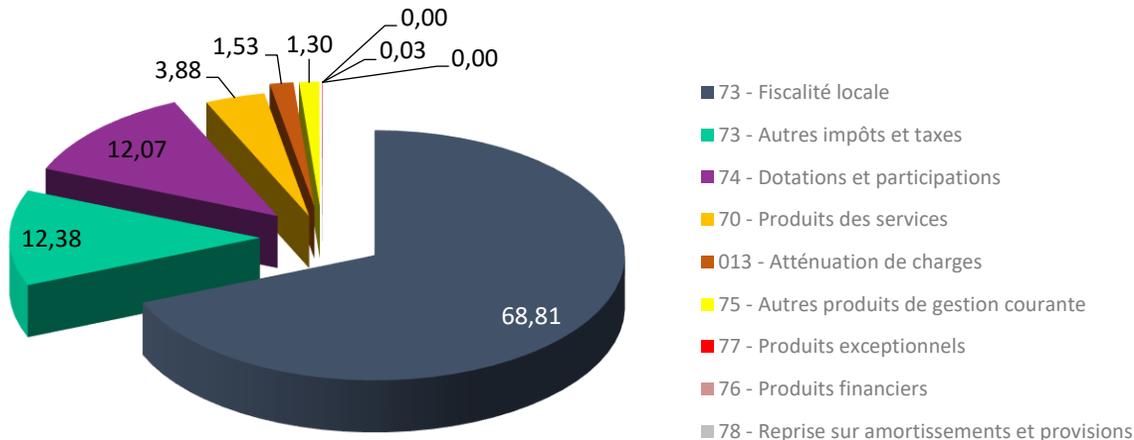
# 4. ANALYSE RÉTROSPECTIVE

## Structure et évolution du budget en fonctionnement

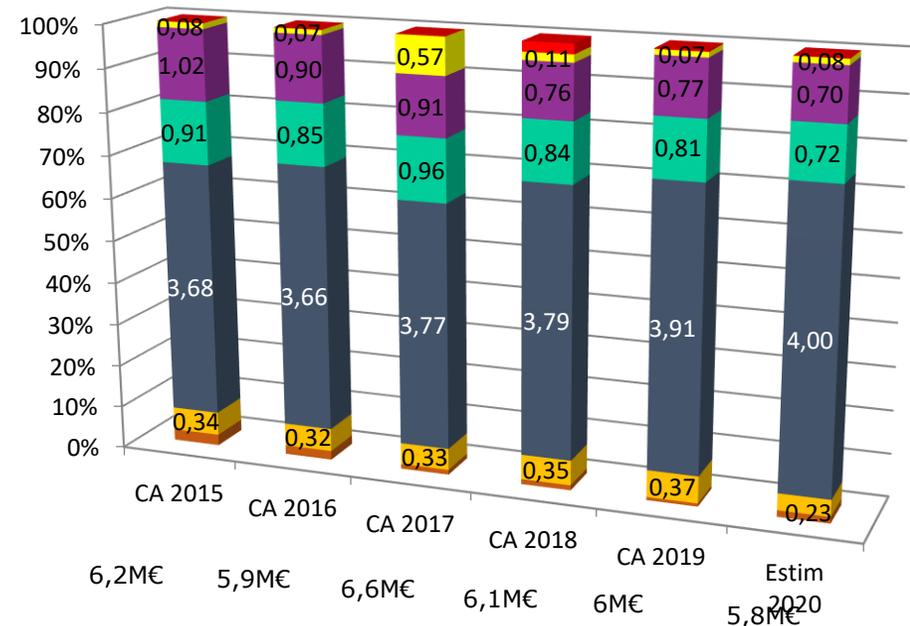
### Structure des recettes de fonctionnement / Estimation CA 2020

- ❖ Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2020 sont estimées à 5 806 K€ (sous réserve des opérations de clôture, soit 935,53 €/hab.). Il n'y a pas d'opérations d'ordre au titre des travaux en régie.
- ❖ Par ailleurs, le résultat cumulé reporté (estimé et hors RAR 2020) se monte à 3 802 832,65 €. Le résultat de l'exercice, hors RAR, est estimé à environ 294 591 €
- ❖ La fiscalité directe locale représente 68,81 % des recettes réelles de fonctionnement estimées en 2020.

Structure des recettes réelles de fonctionnement au CA estimé en 2020 en %



Évolution des recettes réelles de fonctionnement en M€



Accusé de réception en préfecture  
077-217700376-20201217-DELIB\_20-80-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

# 4. ANALYSE RÉTROSPECTIVE

## Structure et évolution du budget en fonctionnement

### Structure des recettes de fonctionnement / Fiscalité directe locale

- ❖ Les taux d'imposition en matière de taxe d'habitation et taxe foncière (bâti et non bâti) n'ont pas été modifiés depuis 2002.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES BASES & PRODUITS FISCAUX A BOIS-LE-ROI							
BASES	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Evol moy.	2 021
FONCIER BATI	7 720	7 803	7 953	8 147	8 295	2,4%	8 378
FONCIER NON BATI	101	101	103	103	107	1,9%	108
TAXE D'HABITATION	11 448	11 760	11 966	12 421	12 641	3,4%	12 767
<b>TOTAL</b>	<b>19 269</b>	<b>19 664</b>	<b>20 022</b>	<b>20 671</b>	<b>21 043</b>	<b>3,0%</b>	<b>21 253</b>
Variation annuelle des bases	0,1%	2,0%	1,8%	3,2%	1,8%		
<i>dont hausse forfaitaire Loi de Finance</i>	1,0%	0,4%	1,1%	2,2%			1% estimé
TAUX	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Evol moy.	2 021
FONCIER BATI	26,93%	26,93%	26,93%	26,93%	26,93%	0,0%	26,93%
FONCIER NON BATI	61,20%	61,20%	61,20%	61,20%	61,20%	0,0%	61,20%
TAXE D'HABITATION	13,22%	13,22%	13,22%	13,22%	13,22%	0,0%	13,22%
PRODUITS	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Evol moy.	2 021
FONCIER BATI	2 079	2 101	2 142	2 194	2 234	2,4%	2 256
FONCIER NON BATI	62	62	63	63	65	1,9%	66
TAXE D'HABITATION	1 513	1 555	1 582	1 642	1 671	3,4%	1 688
<b>TOTAL</b>	<b>3 654</b>	<b>3 718</b>	<b>3 787</b>	<b>3 899</b>	<b>3 970</b>	<b>2,8%</b>	<b>4 010</b>
Variation annuelle du produit	0,4%	1,7%	1,9%	3,0%	1,8%		

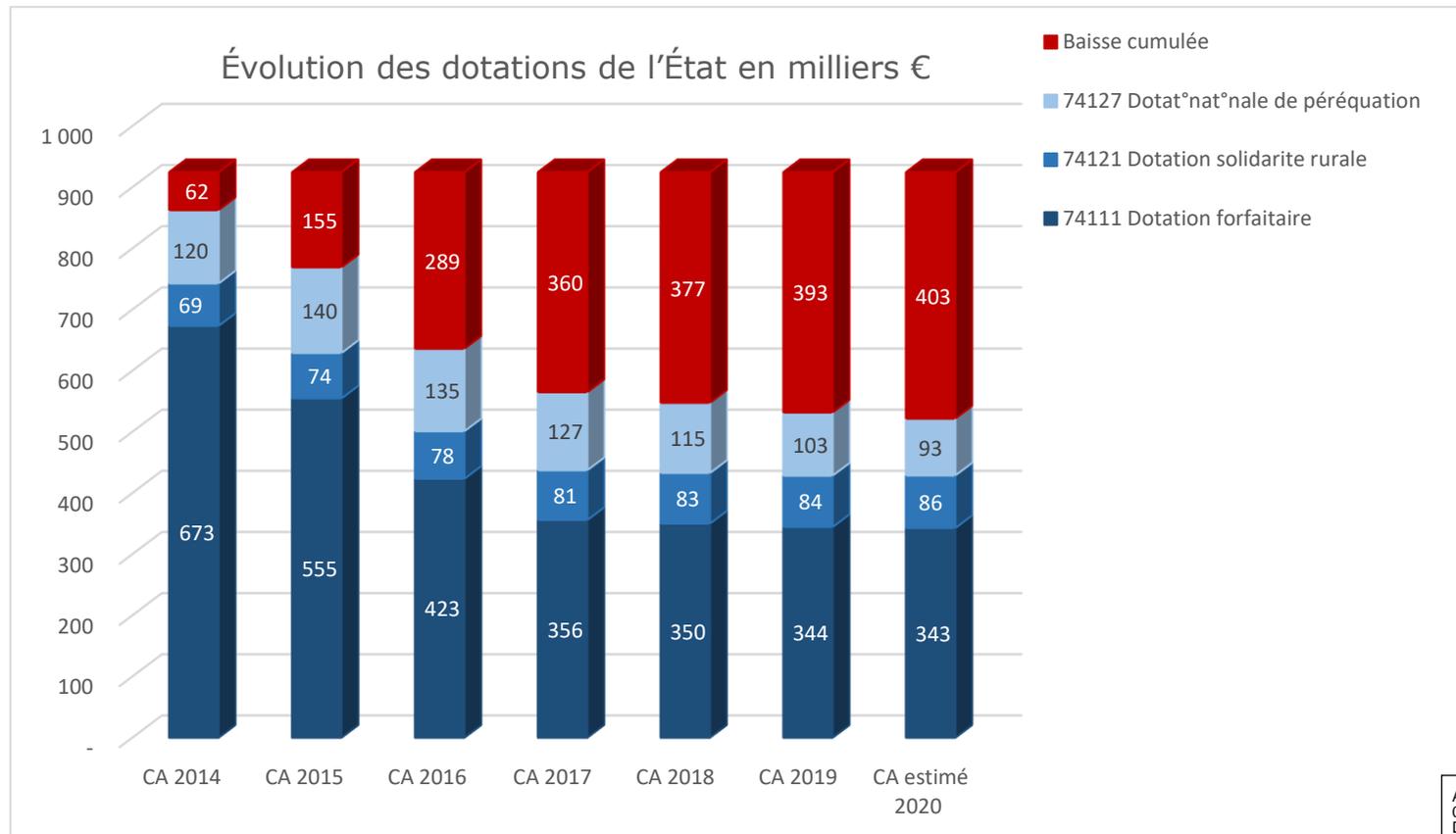
Date de réception en préfecture : 22/12/2020  
 Date de télétransmission : 22/12/2020  
 Date de réception préfecture : 22/12/2020

# 4. ANALYSE RÉTROSPECTIVE

## Structure et évolution du budget en fonctionnement

### Structure des recettes de fonctionnement / Dotations de l'État

- ❖ L'effort de contribution des collectivités à la réduction des déficits publics représente une perte cumulée de 403 k€ de dotations pour la commune de Bois-le-Roi par rapport au niveau de 2013 s'il avait été maintenu sur toute la période.



## 4. ANALYSE RÉTROSPECTIVE

### Structure et évolution du budget en fonctionnement

#### Attribution de compensation

- ❖ L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en FPU et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique.

Calcul de l'Attribution de compensation	
<b>Attribution de compensation de référence</b>	<b>343415</b>
Transferts de charges Eaux pluviales (2018)	-19583
Transferts de charges Relai Assistantes Maternelles (2018)	-9480
Transfert de charges Mobilités / abribus (2018)	-99
Transfert de charges Mobilités / gare routière (2018)	-290
Transfert de charges Contribution au SDIS (2018)	-79377
<b>Total compétences transférées</b>	<b>-108829</b>
<b>Soit : montant AC à l'issue de la CLECT 2018</b>	<b>234586</b>

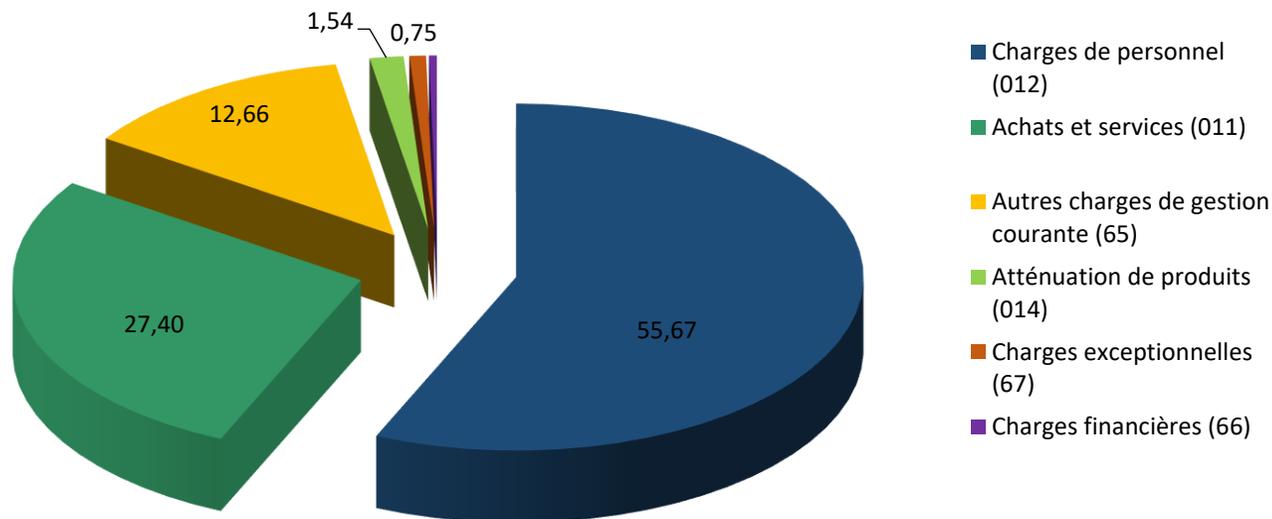
# 4. ANALYSE RÉTROSPECTIVE

## Structure et évolution du budget en fonctionnement

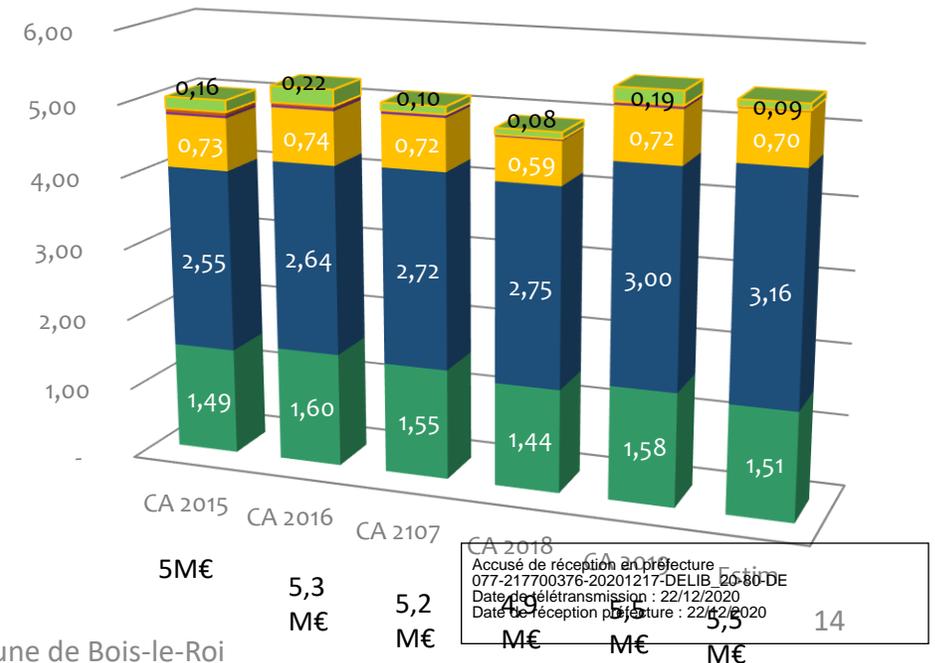
### Structure des dépenses de fonctionnement / Estimation CA 2020

- ❖ La structure des dépenses de fonctionnement dépend à la fois de mesures endogènes (choix de la collectivité en matière de politiques publiques, d'organisation des services, d'achat) et exogènes (impacts des décisions de l'Etat par exemple en terme de rémunération, ou des organismes auxquels la collectivité adhère ou participe, comme le CCAS).
- ❖ Les frais de personnel subissent une augmentation en 2020 par rapport à 2019 notamment en raison d'une réorganisation des services et la mise en place de 4 pôles (affaires générales et ressources, population et vie locale, cadre de vie et ingénierie de projets) ayant entraîné le positionnement d'un agent déjà en place sur le poste de responsable affaires générales et ressources et le recrutement d'un agent aux affaires générales.
- ❖ Des marchés lancés en matière de transport scolaire, d'impressions... ont également permis de dégager des marges de manœuvre, avec une réduction des coûts sur ces postes de dépenses.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement au CA estimé 2020 en €



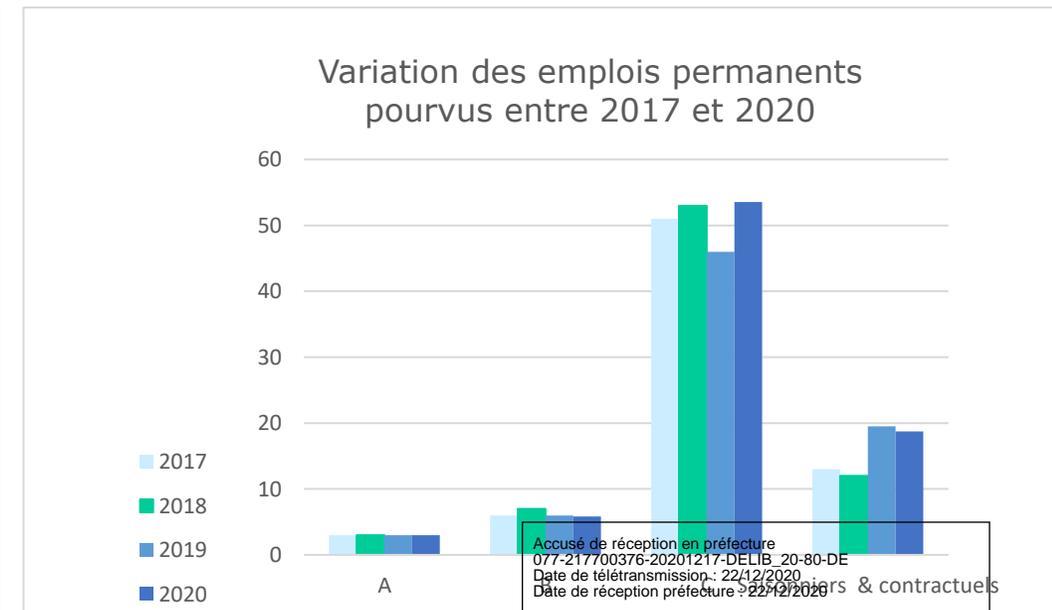
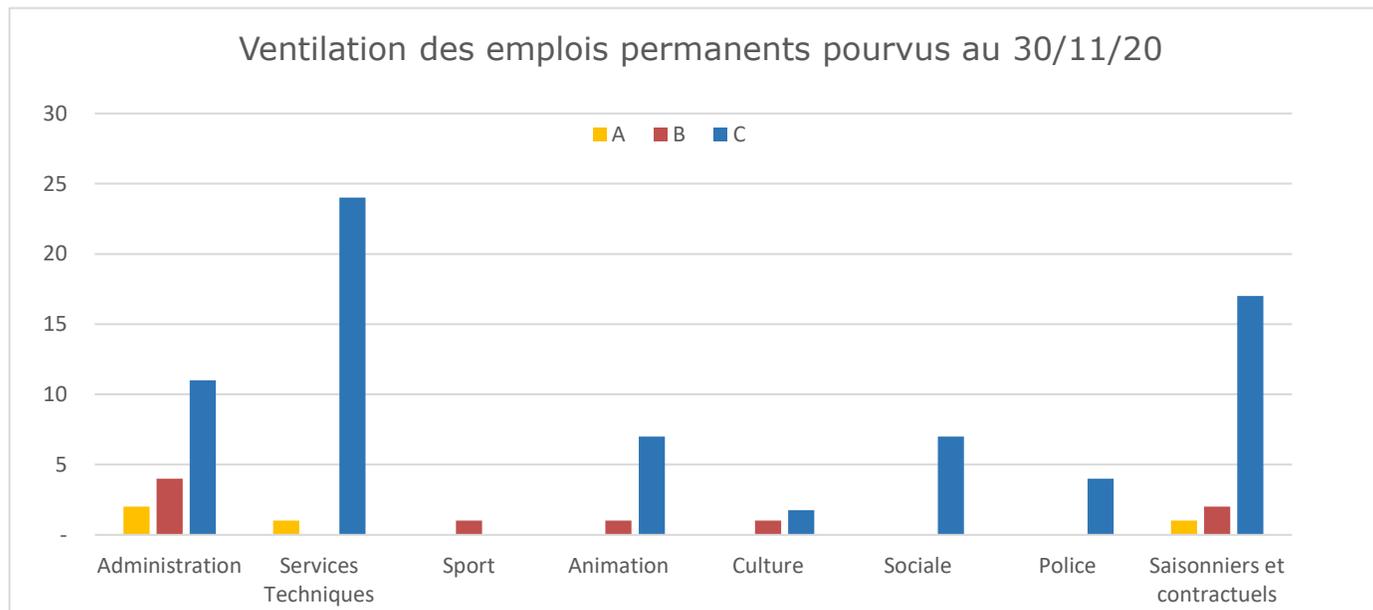
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en M€



# ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

## Structure des effectifs

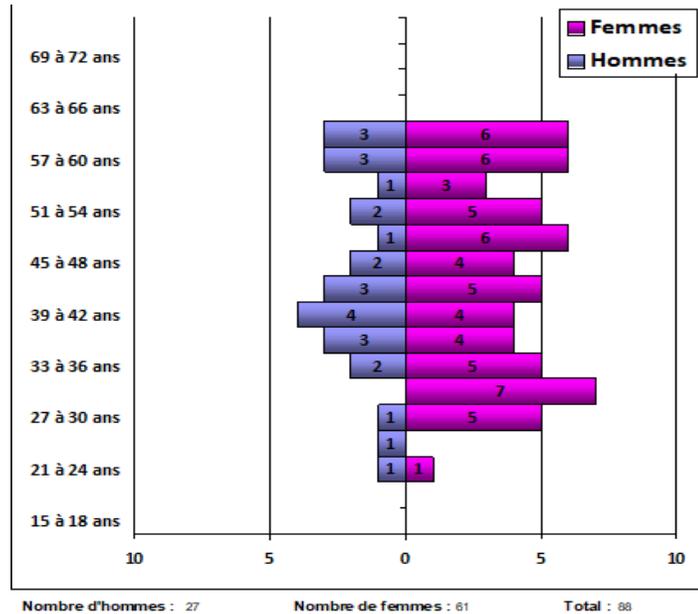
- ❖ Au 30 novembre 2020, la collectivité dispose de 89,5 emplois permanents ouverts au budget soit 81 équivalent temps plein.
- ❖ La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 renforce les obligations des établissements publics locaux en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. Elle introduit un assouplissement au recours à la forme contractuelle, la mise en place de la rupture conventionnelle et une refonte du dialogue social. Mais elle oblige aussi les collectivités à préciser au travers de lignes directrices de gestion l'orientation qu'elles entendent donner en matière de pilotage de la masse salariale et stratégie RH.
- ❖ Pour mémoire, le tableau détaillé des effectifs a été présenté lors du conseil municipal du 24 septembre 2020. Il est de nouveau présenté au cours de cette séance suite au passage en Commission Administrative Paritaire (CAP) et en Comité Technique (CT) des tableaux d'avancement. Il est également fourni en annexe des documents budgétaires « budget primitif » et « compte administratif ».



# ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

## Structure des effectifs

Pyramide des âges



Absences pour maladie

Type d'absence	Nombre d'agents	Nombre de jours *
Maladie ordinaire	34	468
Longue maladie	0	0
Maladie pro	1	365
Disponibilité d'office	2	730
Accident du travail	0	0

- 2 agents ont été placés en temps partiel thérapeutique :  
1 agent à 90 % (12/05 au 31/07), 1 agent à 50 % (depuis le 01/05)
- 1 agent est suivi par un ergonome pour adapter son poste de travail.

\* 1 arrêt de travail dure en moyenne 13,7 jours

### Mouvements

En 2020, 7 agents ont intégré les effectifs (dont un agent réintégré suite à une disponibilité) et 7 sont partis : 43 % ont muté et 57 % ont fait valoir leurs droits à retraite.

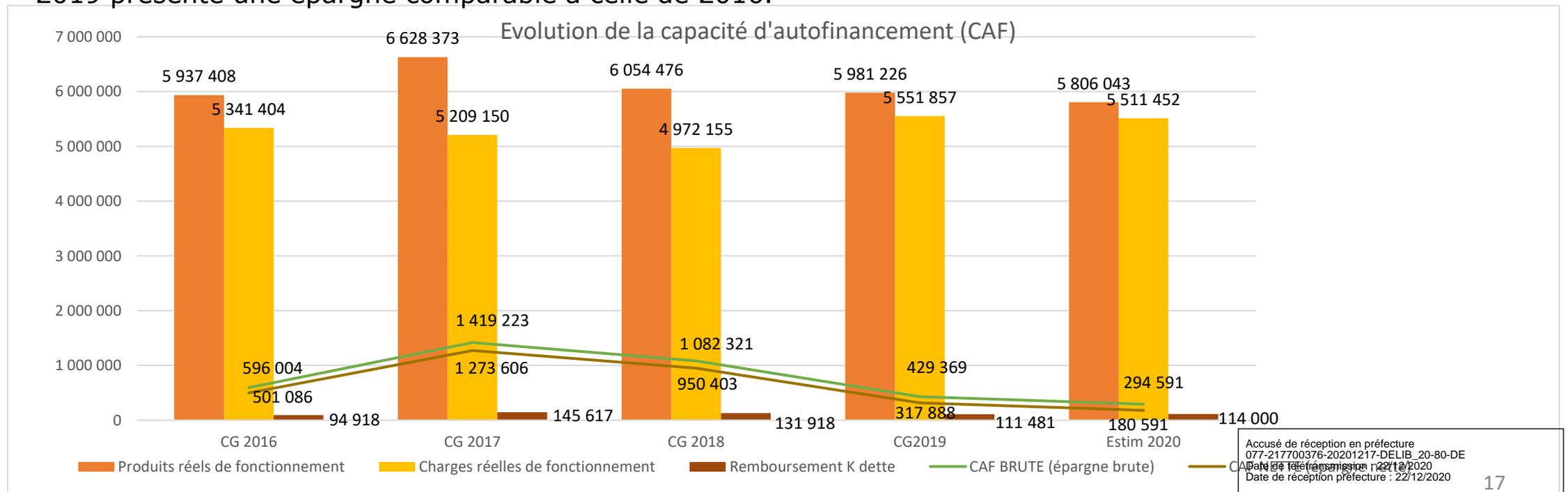
### Évolution professionnelle

- ❖ 3 lauréats de concours (fin 2019), 1 nommé et 2 en attente de nomination
- ❖ 5 contractuels ont été stagiaires
- ❖ 5 agents ont bénéficié d'un avancement de grade
- ❖ 13 agents ont bénéficié d'un reclassement avant dernière phase du parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)
- ❖ 15 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon

# 4. ANALYSE RÉTROSPECTIVE

## Soldes intermédiaires de gestion

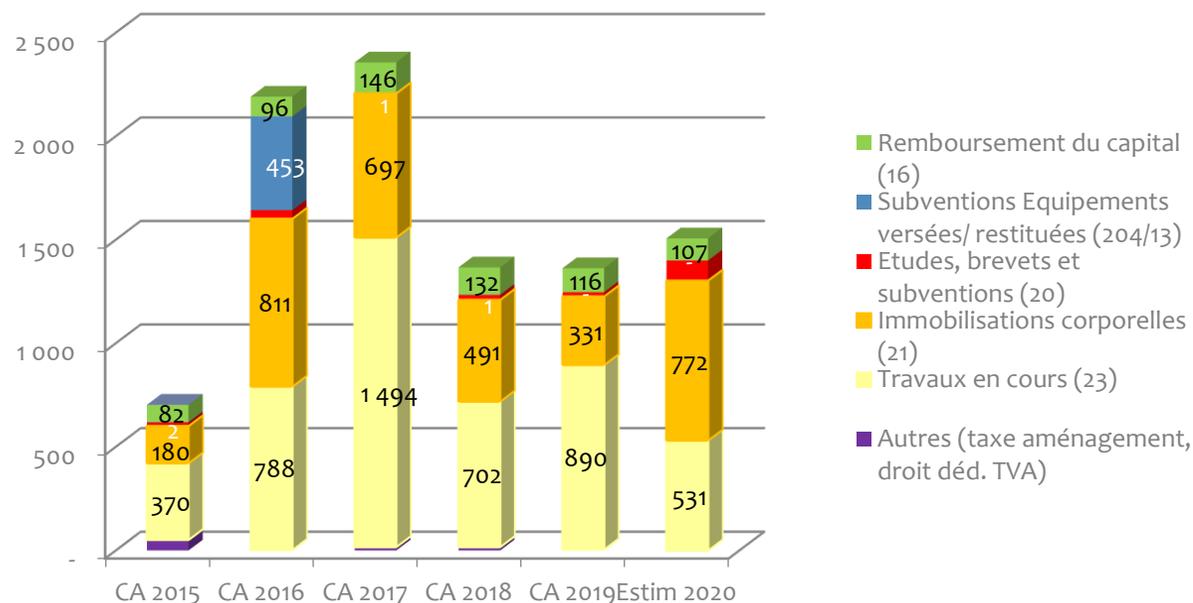
- ❖ L'exercice 2020 est estimé dans l'attente de la clôture définitive des comptes avec la Direction Générale des Finances Publiques.
- ❖ Tel qu'indiqué lors des orientations budgétaires 2020, Bois-le-Roi est confrontée, comme toutes les communes, à une érosion de son épargne brute de gestion par la conjonction de sa contribution à l'effort de réduction de la dette publique, l'effet des évolutions législatives et réglementaires sur ces charges de gestion et l'augmentation croissante des besoins à satisfaire en termes de politique publique. L'effet de ciseau qui en résulte réduit les marges de manœuvre de la collectivité, atténué jusque-là par le fond de roulement.
- ❖ *Nota bene* : le « soubresaut » 2017 résulte de l'intégration des résultats du budget annexe de l'eau. L'année 2019 présente une épargne comparable à celle de 2016.



# 4. ANALYSE RÉTROSPECTIVE

## Structure et évolution du budget en investissement

Évolution des dépenses réelles d'investissement en Millions €



### Structure des dépenses d'investissement

- ❖ De 2015 à 2019, la commune de Bois-le-Roi a investi 6,8 M€ (hors remboursement de capital et reversement de subvention en 2016).
- ❖ Soit une capacité annuelle moyenne de dépenses d'1,4 M€.
- ❖ Sur cette période, ont notamment été réalisés des travaux relatifs à :
  - ✓ La voirie : reprise totale des avenues du Maréchal Leclerc, du 23 août, Roll-Gallieni (cette dernière n'étant pas terminée, la 3<sup>ème</sup> phase étant en cours de finalisation).
  - ✓ L'adaptation et la rénovation du patrimoine bâti (agrandissement de l'école maternelle).
  - ✓ La création de la salle multi activités.

Évolution comparée des dépenses d'équipement et des RAR de l'exercice



- ❖ À noter qu'en 2016, la commune a dû restituer une subvention d'environ 450 k€ qui lui avait été versée pour la réalisation du centre culturel.
- ❖ Cette année, pour la construction de la médiathèque, la commune a obtenu une subvention de la DRAC de 770 k€.

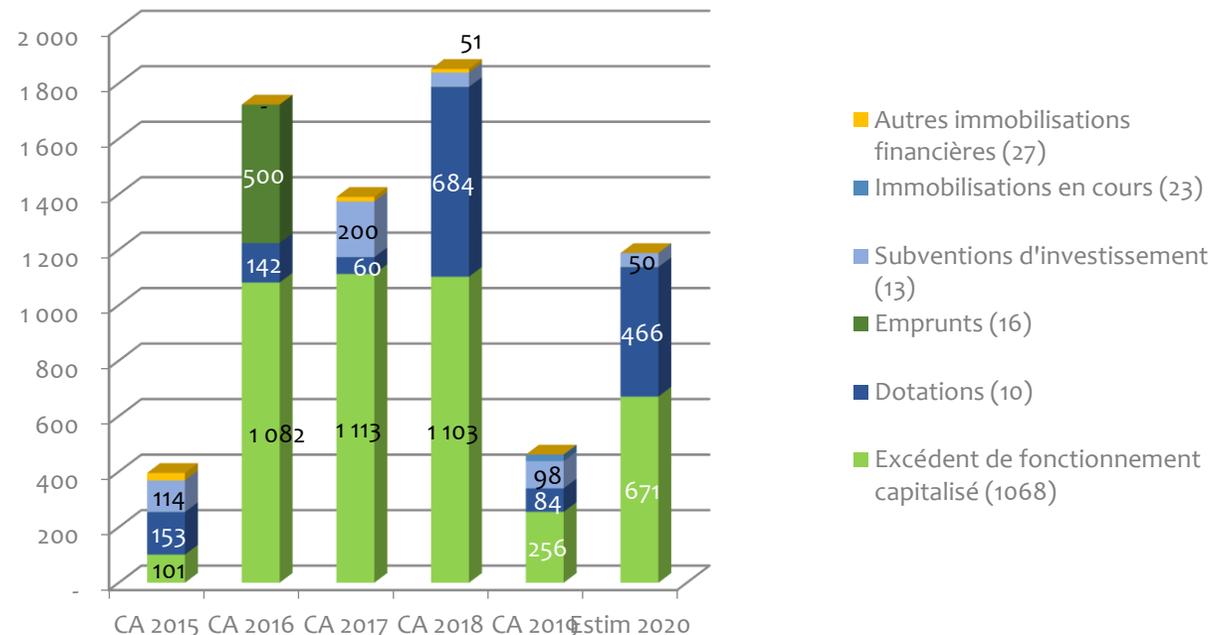
Accusé de réception en préfecture  
077-217700376-20201217-DELIB\_20-80-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

# 4. ANALYSE RÉTROSPECTIVE

## Structure et évolution du budget en investissement

### Structure des recettes d'investissement

- ❖ Les recettes perçues au titre des investissements se composent de fonds propres (au compte 1068), de dotations et subventions d'équipement (aux chapitres 10 et 13) et de recours à l'emprunt (chapitre 16).
- ❖ Sur la période 2015-2020, le financement des opérations d'investissements a été assuré au deux-tiers par des fonds propres.
- ❖ Les financements extérieurs (subventions d'équipement État, Région IDF, Conseil Départemental de Seine-et-Marne, CA Pays de Fontainebleau, CAF...) sont mobilisés en fonction des projets.
- ❖ Financement non affecté à un investissement déterminé à hauteur de 500 k€ en 2016.



# 4. ANALYSE RÉTROSPECTIVE

## Structure de la dette 1/2

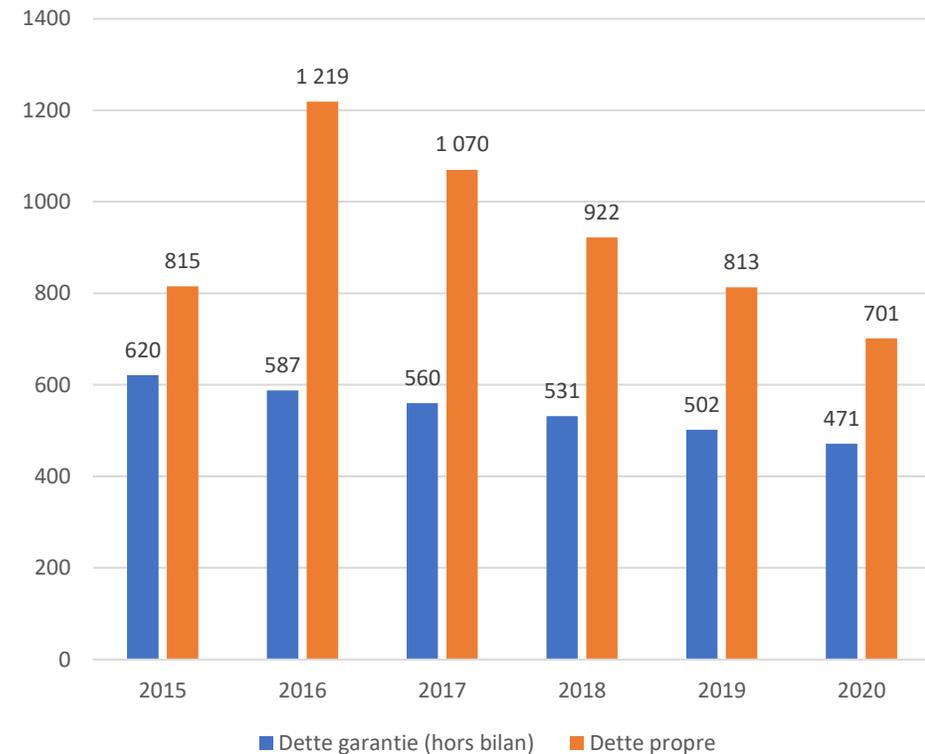
### Dettes directes

- ❖ À la clôture 2019, l'encours de la dette est de 138 € par habitant (environ 5 900 pour la commune). Celui constaté en moyenne pour les communes de même strate s'élève à 693 € par habitant (donnée 2018).
- ❖ La capacité de désendettement estimée (ratio qui rapporte l'épargne brute au stock de dette) représente moins d'1 année au 31/12/20 (701 K€ de dette / 810 K€ d'épargne brute) contre près de 5 pour la moyenne des communes de même strate au niveau départemental.
- ❖ Par ailleurs, l'ensemble des emprunts souscrits par la commune de Bois-le-Roi est classé en catégorie A1 de la Charte Gissler avec 3 emprunts à taux fixes.
- ❖ La commune aura remboursé tous ses emprunts actuels en 2025.

### Engagements donnés / garanties d'emprunt

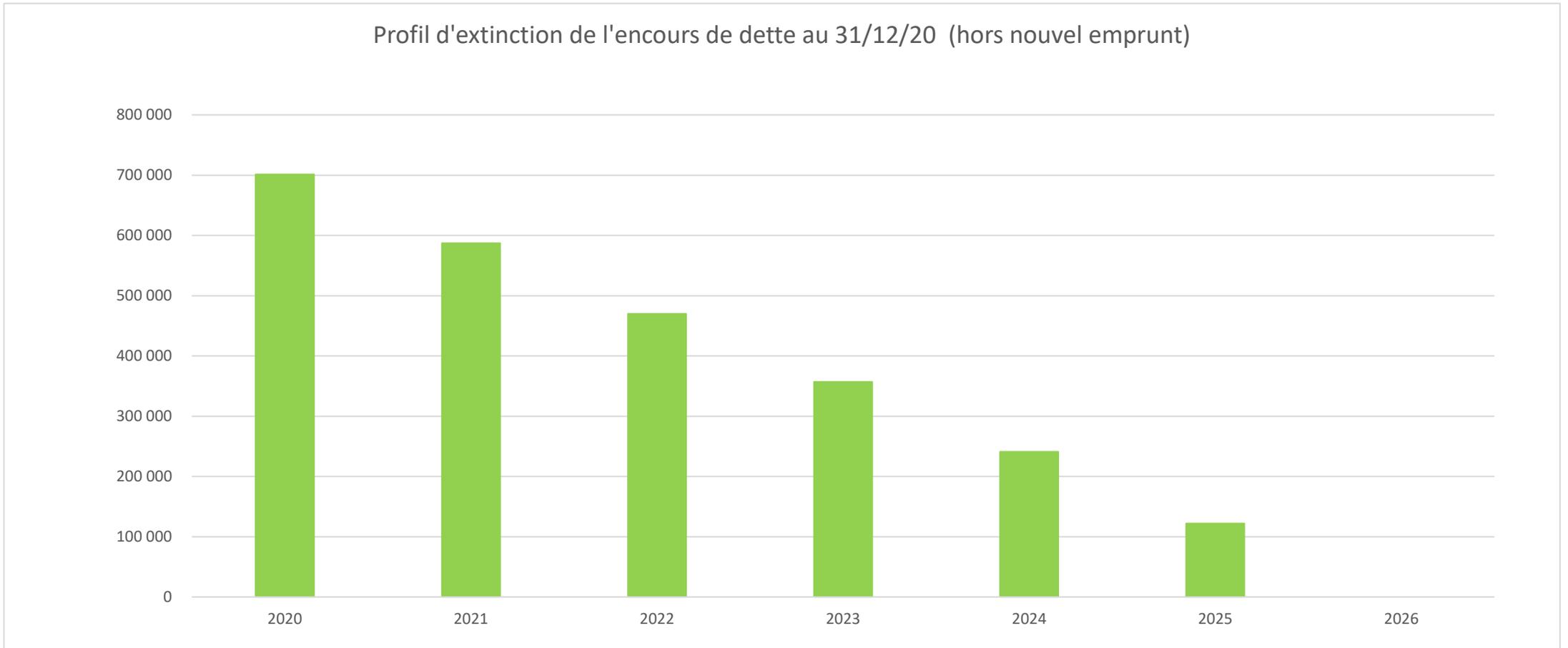
- ❖ En plus de cette dette propre, la commune de Bois-le-Roi a apporté sa garantie sur les emprunts souscrits : deux par des bailleurs sociaux pour la construction de logements sur la commune et un par une association communale.

Encours de la dette (en K€)



# 4. ANALYSE RÉTROSPECTIVE

## Structure de la dette 2/2



# 5. ANALYSE PROSPECTIVE

## Fiscalité 2021

### Fiscalité directe

- ❖ Il n'est pas prévu de revoir les taux d'imposition en 2021. Ils sont inchangés depuis 2002.

Taxe	Taux (%)
Habitation	13,22
Foncier bâti	26,93
Foncier non bâti	61,20

- ❖ Pour rappel, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour 80 % des ménages en 2020, puis progressivement pour les 20 % restants. L'Etat a prévu un mécanisme de compensation pris directement sur la part départementale du foncier bâti et l'application d'un coefficient correcteur établi à partir des bases d'imposition 2018. En revanche, le détail des répercussions pour les contribuables non concernés par la suppression (résidences secondaires, logements vacants) n'est pas précisé.

### Fiscalité indirecte

- ❖ Il est à noter que le projet de Loi de Finances 2021 prévoit qu'à partir de 2021, les taxes locales sur la consommation finale d'électricité [la taxe intérieure (TICFE) et des taxes communales (TCCFE) et départementales (TDCFE)] perdent leur caractère local, au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation de tarifs. Elles seront alignées dans une taxe nationale unique. L'article prévoit que cette taxe remonte intégralement au niveau national pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux. La réforme va amener vers un tarif unique de taxation au niveau national.

### Tarifs municipaux

- ❖ Il n'est pas prévu de revoir la grille tarifaire en 2021 en dehors de la révision annuelle des tarifs périscolaires en juin.

# 5. ANALYSE PROSPECTIVE

## Participations et subventions 2021

### Participation aux organismes 2021

- ❖ En 2019, la participation versée au CCAS est passée de 60 à 90 k€. En 2021, il est envisagé de verser la somme de 130 k€ notamment en raison de l'augmentation des aides accordées et services rendus à la population.
- ❖ La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours est payée par la CAPF, par déduction sur l'Attribution de compensation versée à la commune. Il n'a pas été signalé de modification sur ce point par la CAPF, le coût net pour la commune reste donc le même.
- ❖ Reconduction de l'adhésion au Syndicat Départemental d'Électrification de Seine-et-Marne. Cet établissement public agit en maîtrise d'ouvrage déléguée sur les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, le raccordement au réseau des particuliers, l'optimisation des installations d'éclairage public, le géo référencement des données en matière de réseaux, de points de comptage et d'éclairage.

### Subventions 2021

- ❖ Il est envisagé de maintenir l'effort en matière de subventions aux associations en 2021, mais sans augmentation nouvelle. Dans le même esprit, il est proposé de reconduire l'appel à projet « Bois-le-Roi fête la nature ».
- ❖ En juillet 2019 ont été mises en place des mesures incitatives à l'installation des médecins généralistes et dentistes. Il est proposé de reconduire ces dispositifs, ajustables en fonction des actions qui seront mises en œuvre dans la cadre du projet de territoire.
- ❖ En décembre 2019, la collectivité a décidé d'inscrire 304 k€ de subventions d'équipement pour participer au financement de travaux sur les réseaux d'eau potable. Le transfert de compétence à l'agglomération empêche le financement par la collectivité sauf à mettre en place un fonds de concours, qui constitue une dérogation règlementairement conforme. Ceci permet à la collectivité de conserver les excédents du budget annexe de l'eau dissout au 31 décembre 2017 tout en apportant son concours à la collectivité compétente. Un règlement de fonds de concours précisant les conditions de mobilisations de ces crédits pourra être défini avec l'agglomération

# 5. ANALYSE PROSPECTIVE

## Prospective financière

Simulation en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CAE 2020	2021
013 – atténuation de charges	71	71	43	89	45
70 – produits des services	333	351	374	225	300
73 – impôts et taxes	4 751	4 627	4 715	4 714	4 780
74 – dotations et subventions	907	758	766	701	750
75 – autres produits de gestion courante	567	108	70	75	70
76 – produits financiers	10	0	0	0	0
77 – produits exceptionnels	0	139	13	2	5
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 638</b>	<b>6 055</b>	<b>5 981</b>	<b>5 806</b>	<b>5 950</b>
011 – charges à caractère général (2019)	1545	1 444	1 559	1 510	1 580
012 – charges de personnel	2793	2 824	3 037	3 157	3 250
014 – atténuation de produits	103	85	185	85	85
65 – autres charges de gestion courante	721	592	723	698	750
66 – charges financières (hors emprunt nouveau)	30	25	22	20	21
66 – charges financières (si et seulement si emprunt)	0	0	0	0	0
67 – charges exceptionnelles	16	2	24	41	25
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 209</b>	<b>4 972</b>	<b>5 550</b>	<b>5 511</b>	<b>5 711</b>
<b>Epargne Brute</b>	<b>1 429</b>	<b>1 083</b>	<b>431</b>	<b>295</b>	<b>239</b>
Remboursement du capital de la dette (hors emprunt)	139	132	115	111	114
Remboursement du capital de la dette nouvelle si souscrite	0	0	0	0	0
<b>Epargne Nette</b>	<b>1 290</b>	<b>951</b>	<b>316</b>	<b>184</b>	<b>125</b>
<i>ratio en % des produits de fonctionnement</i>	<i>24,8%</i>	<i>19,1%</i>	<i>5,7%</i>	<i>3,3%</i>	<i>2,1%</i>

Accusé de réception en préfecture  
077-217700376-20201217-DELIB\_20-80-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

## 5. ANALYSE PROSPECTIVE

### Capacité d'investissement

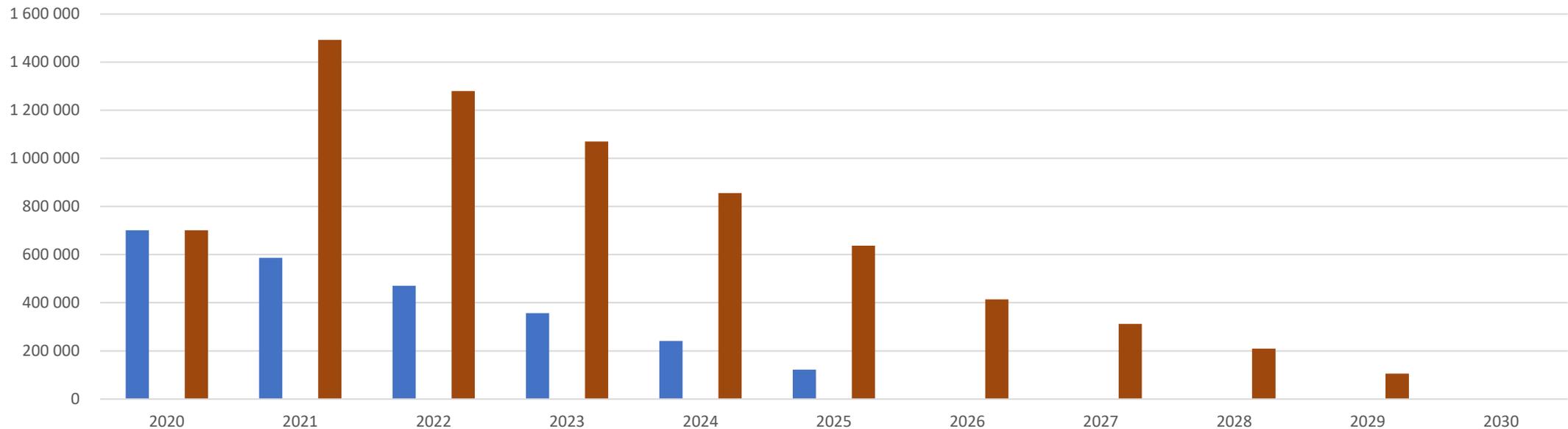
Simulation en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CAE 2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	6 638	6 055	5 981	5 806	5 950
Dépenses réelles de fonctionnement	5 209	4 972	5 550	5 511	5 711
<b>Epargne Brute</b>	<b>1 429</b>	<b>1 083</b>	<b>431</b>	<b>295</b>	<b>239</b>
Remboursement du capital de la dette ( <i>hors emprunt</i> )	139	132	115	111	114
Remboursement du capital de la dette nouvelle si souscrite	0	0	0	0	0
<b>Epargne Nette (1)</b>	<b>1 290</b>	<b>951</b>	<b>316</b>	<b>184</b>	<b>125</b>
10 - Dotations (taxe d'aménagement : moy. 4 derniers CA)	60	52	84	58	58
10 - FCTVA	0	632	0	398	200
10 - Dotations en réserve	1 112	1 103	255	671	160
13 - Subventions d'équipement	200	51	98	50	850
<b>Recettes réelles d'investissement (2)</b>	<b>1 372</b>	<b>1 838</b>	<b>437</b>	<b>1 177</b>	<b>1 268</b>
<b>CAPACITE D'INVESTISSEMENT (=1+2)</b>	<b>2 662</b>	<b>2 772</b>	<b>753</b>	<b>1 361</b>	<b>1 393</b>

❖ L'estimation de cet autofinancement prévisionnel doit être considéré avec réserve compte tenu des incertitudes pesant sur le bloc communal et des réalisations effectives.

# 5. ANALYSE PROSPECTIVE

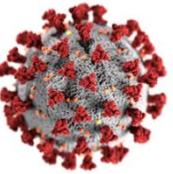
## Besoin d'investissement

Profil d'extinction de l'encours de la dette  
si nouvel emprunt en 2021



❖ Simulation de profil d'extinction de la dette si nouvel emprunt en 2021 d'un million d'euros sur 10 ans au taux de 1,2 %

## 6. COVID-19 – Zoom sur un choc externe imprévisible



La crise sanitaire et la pandémie mondiale qui font suite à l'apparition de la COVID-19 constituent un véritable choc externe en matière d'économie. Les répercussions se sont faites, se font et se feront encore sentir sur les années à venir que ce soit sur les ménages, les entreprises mais également sur l'État et les collectivités territoriales avec une hausse du besoin de financements publics.

À l'échelle de Bois-le-Roi, l'impact sur le budget communal se traduit comme suit

### ➔ **Augmentation**

Explosion des articles c/60628-fct (autres fournitures non stockées – Payé : 31 150 € / Budgété : 3 600 € ) et c/60631 et 60632 et 60636-fct (fournitures d'entretien – Payé 9 800 € / Budgété : 111 550 €) suite à l'achat des masques (pour la population en avril/mai et pour les agents depuis lors), de gels hydroalcooliques et autres sprays désinfectants.

*Il est à noter que l'État s'est engagé à contribuer au financement des masques (chirurgicaux et lavables) achetés, à compter du 13 avril 2020, à hauteur de 50 %. La commune a bien effectué la demande de subvention et a obtenu la notification de prise en charge.*

### ➔ **Absorption**

Article c/611-fct (contrats de prestation – Payé 26 900 € sur 246 700 € budgété) suite au recours à un prestataire extérieur pour l'entretien des locaux. En effet, en raison de l'application de protocoles sanitaires successifs plus ou moins stricts, la commune a eu recours à plusieurs reprises aux services d'une société de nettoyage en sus de ses effectifs + la signature d'un contrat pour la retransmission / prise de son des conseils municipaux ne permettant plus l'accueil du public (8 000 € à venir sur 2021).

Articles c/2183-invt (matériel de bureau et informatique – 55 000 € sur 166 130 €), c/6156-fct (maintenance) : achats supplémentaires d'ordinateurs et de services associés pour faciliter le télétravail (accès aux dossiers mais aussi organisation de réunions à distance) des agents pour lesquels cette modalité est possible.

Par ailleurs, la commune a versé une prime COVID aux agents pour un montant d'environ 16 500 € (012-fct).

# 7. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

## Préserver notre environnement

### Retour sur l'année 2020

- ❖ Lancement de la modification n°3 du PLU : phase de concertation, enquête publique reportée (COVID-19).
  - ✓ Protection des éléments patrimoniaux bâtis et paysagers les plus remarquables de son territoire en utilisant notamment les outils de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme.
  - ✓ Protéger le quartier de la gare : continuité de commerces, limitation des constructions dans un périmètre d'attente.
- ❖ Mise en place d'un groupe de travail Développement durable et environnement.

### Projets 2021 - Environnement

- ❖ Plusieurs dossiers majeurs conduits par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau sur lesquels la commune est partie prenante : poursuite de la mise en œuvre du Projet de Territoire ; mise en application du Règlement Local de Publicité intercommunal applicable depuis juillet 2020 ; contribution au Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) : optimisation de l'éclairage public, amélioration de l'accessibilité et de la performance énergétique lors des travaux de rénovation ou d'entretien des bâtiments publics, amélioration des réseaux, mobilités (voir infra).
- ❖ Poursuite des démarches engagées en termes de prévention des pollutions (démarche zérophyto, actions ciblées en lien avec le SMICTOM).
- ❖ Réalisation d'un atlas de la biodiversité : établir un état des lieux, identifier les pressions, menaces et enjeux de préservation pour établir des recommandations pour l'élaboration d'un Plan d'Action Biodiversité Communale et sensibiliser tous les acteurs à la démarche.
- ❖ Préparation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

# 7. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

## Faciliter les mobilités douces et améliorer les voiries

### Retour sur l'année 2020

- ❖ Les travaux de l'avenue Alfred Roll, après avoir été interrompus pendant le confinement ont repris. La phase 3 est toujours en cours et devrait se solder par la réfection de la place J. Platet. **Pour rappel**, le Département a financé le renouvellement de la couche de roulement de cette voie.

### Projets 2021 - Mobilités et déplacements

- ❖ Élaboration d'un plan de circulation communal pour améliorer la coexistence sécurisée des modes de déplacements.
- ❖ Lancement des travaux du cheminement entre la gare et la rue de Bellevue.
- ❖ Déploiement de stations de réparation autonomes pour les vélos, stationnements vélos.
- ❖ Installation d'une signalétique directionnelle orientant vers les commerces de la commune.

### Projets 2021 - Travaux de voirie

- ❖ Achèvement des travaux de l'avenue Alfred Roll et de la place J. Platet.
- ❖ Création d'aménagements spécifiques sur la place de la Gare pour en limiter l'accès aux véhicules.
- ❖ Lancement des travaux de requalification de l'avenue Foch (trottoirs accessibles PMR et enfouissement des réseaux) en collaboration avec le Département de Seine-et-Marne (rénovation de la chaussée), entre l'église et l'avenue Paul Doumer.
- ❖ Lancement des études concernant la requalification des places de la Cité/République, de la place du Général de Gaulle, en fonction de l'avancement du plan de circulation.
- ❖ Confortement de la rue de Seine.
- ❖ Chaque année, près de 150 k€ sont affectés sur la section de fonctionnement pour les travaux d'entretien de voirie.

# 7. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

## Investir pour l'avenir et préserver notre patrimoine

### Retour sur l'année 2020

- ❖ Investissements structurants : construction de la salle multi-activités (livraison novembre 2020), rénovation complète de la toiture de l'école des Viarons (été 2020), dépôt du permis de construire de la médiathèque (en cours d'instruction).
- ❖ Sécurisation du stade Langenargen.
- ❖ Poursuite des travaux de restauration du patrimoine mobilier de la commune : restauration de tableaux et des registres d'actes (numérisation).
- ❖ Cimetière : restauration de la croix et d'un portail.

### Projets 2021 - Investissements structurants

- ❖ Lancement du chantier de construction de la médiathèque et de l'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement (module supplémentaire pour les 3/6 ans).
- ❖ Lancement de la maîtrise d'œuvre pour le Pôle petite enfance.
- ❖ Lancement des études du projet de maison de santé.

### Projets 2021 - Patrimoine immobilier

- ❖ Campagne de rafraîchissement des peintures des écoles communales, amélioration des clôtures (rehaussement murets, « remplissage » portails, pose de brise vue...), création d'une pergola bioclimatique à l'école Olivier Métra, 2<sup>ème</sup> phase de changement des huisseries du bâtiment de la crèche.
- ❖ Poursuite de la démarche de transfert des équipements sportifs (Complexe Langenargen et Foucherolles) à la CAPF.
- ❖ Poursuite de la mise en accessibilité à tous les handicaps (moteur, visuel, auditif...) des bâtiments communaux, campagne de mise à jour de la signalétique horizontale et verticale.
- ❖ Église : actualisation des études de sondage, réalisation de mesures conservatoires.
- ❖ Cimetière : restauration du grand portail et réalisation d'un audit sur le cimetière (gestion des concessions).

# 7. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

## Soutenir le tissu associatif et économique

### Retour sur l'année 2020

- ❖ Mise en place d'animations culturelles, travail en lien avec les associations communales.
- ❖ Soutien aux associations locales et développement de partenariats dans le cadre d'appels à projets.
- ❖ Mise en place d'un espace dédié aux professionnels de Bois-le-Roi sur le site, développement des partenariats pour accompagner les acteurs économiques locaux dans leurs projets avec la CCI (plateforme « Ma place de Noël »...).
- ❖ Organisation du marché et accompagnement des commerces pendant le confinement, informations et contacts avec les professionnels de la commune.

### Projets 2021

- ❖ Réflexion sur la création d'un guide pratique recensant les services municipaux, les commerces, les associations, et toutes les informations pratiques utiles.
- ❖ Suivi de l'espace professionnel sur le site communal, accompagnement des initiatives et installations des professionnels sur la commune.
- ❖ Accompagnement de la mise en place d'un projet de soins, travail en collaboration avec les professionnels de santé et collaboration avec Chartrettes pour faciliter l'installation de nouveaux praticiens sur nos communes.

### Vie associative, culturelle et sportive

- ❖ Poursuite du soutien aux associations locales et développement de partenariats dans le cadre d'appels à projets.
- ❖ Relance de la saison culturelle en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- ❖ Poursuite de l'accompagnement des associations sportives, extension des créneaux pris en charge (salle Marcel Paul), coopération avec les autres communes de la CAPF et notamment Chartrettes.

# 7. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

## Adapter les moyens généraux et fonctions supports

### Retour sur l'année 2020

- ❖ Organisation des services et de la gestion des agents délégués (CCAS, SMEAG).
- ❖ Acquisition d'un nouvel utilitaire pour les services techniques, d'un tracteur et d'un « city clean », renouvellement de deux véhicules de service (marque Logan) par deux voitures électriques.

### Projets 2021

- ❖ Mise en œuvre de la convention de mutualisation de la police municipale avec la commune de Chartrettes.
- ❖ Poursuite amélioration et renouvellement des équipements de sécurité et de prévention : acquisition d'une caméra nomade et de 6 caméras LAPI (Lecture automatique des plaques d'immatriculation), détecteurs de stupéfiants, gilets pare-balles police municipale.
- ❖ Acquisition de matériel facilitant l'entretien et le désherbage des allées du cimetière, et poursuite du renouvellement des véhicules communaux.
- ❖ Matériel et licences informatiques : acquisition d'un logiciel de gestion du courrier arrivant et sortant, d'un nouveau logiciel ressources humaines et d'un nouveau portail famille. Poursuite du déploiement dans les écoles de nouveaux outils numériques (ENI...).
- ❖ Mobilier : renouvellement du mobilier (tables + chaises) de la salle du conseil municipal.
- ❖ Renouvellement d'une partie du matériel servant aux manifestations (barnums, tables, chaises...).

# 7. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

## Progresser dans la proximité et l'écoute des habitants

### Retour sur l'année 2020

- ❖ Publication BLR Magazine et création d'une feuille d'info BLR Mag'.
- ❖ Permanences des élus, réunions publiques sur les projets, rencontres avec les habitants.
- ❖ Refonte des dispositifs d'aide du CCAS.
- ❖ Prévention auprès des jeunes, organisation des journées de sécurité et de prévention jeunesse (JSPJ), reportées en raison du contexte sanitaire.

### Projets 2021

- ❖ Maintien des permanences des élus, relance des cafés du Maire.
- ❖ Maintien de la communication sur les projets, organisation de réunions publiques ciblées.
- ❖ Développement de la participation des habitants : consultations citoyennes, budgets participatifs...
- ❖ Lancement d'une application citoyenne dédiée à Bois-le-Roi permettant de suivre les actualités de la commune et de signaler des dysfonctionnements (nids de poule, éclairages défaillants...).
- ❖ Organisation des journées de sécurité et de prévention jeunesse (JSPJ) en partenariat avec la CAPF auprès des collégiens et poursuite des interventions auprès des écoles communales.